



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 18 Octobre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(s) : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

### COUPE DE FRANCE 2021-2022

---

**Nombre clubs engagés** : 947 (945 l'an dernier)

#### **Rappel important du règlement fédéral de la Coupe de France**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu. (**Article 7.4**)

#### **Rappel pour le terrain :**

##### **Article 10 du règlement régional de la Coupe de France**

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au **niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.**

#### **5<sup>ème</sup> TOUR Coupe de France**

##### **Article 11 : Dates et horaires**

La Commission Régionale des Compétitions fixe, lors de l'organisation de chacun des tours, la date et l'heure des rencontres.

Les clubs recevant qui souhaitent une modification de date et d'horaire, particulièrement l'avancement d'une rencontre au samedi, doivent adresser la demande à la ligue **dans les 48 h suivant la date du tirage au sort :**

- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi après-midi, l'accord du club visiteur doit être obligatoirement joint à la demande du club recevant.
- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi en nocturne (20h00), l'accord du club visiteur ne sera nécessaire et joint à la demande que si la distance routière entre les deux clubs est supérieure à 200 kms.

Correspondance service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### **DATE DU TIRAGE AU SORT 6<sup>ème</sup> Tour :**

---

**Le jeudi 21 octobre à 15 h 30** à France 3 Chamalieres (pas de public).

Les rencontres se joueront le **WE des 30 et 31 octobre 2021.**

Modifications des dates et horaire dans les 48 heures suivant la date du Tirage au Sort (Lire art.11 ci-dessus).

### UTILISATION DE LA FMI :

- L'utilisation de la FMI sera **obligatoire dès le 1<sup>er</sup> tour**.
- La transmission devra être effectuée dès la fin de la rencontre et surtout avant le dimanche soir 20 heures.

### COUPE LAuRAFoot

---

- Date du 3<sup>ème</sup> tour : le 28 novembre 2021.
- Dans sa réunion du 20 septembre 2021, le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

### COUPE LAuRAFoot SENIORS FEMININES : Erratum

---

- 2<sup>ème</sup> tour : le ~~12 décembre~~ 2021. Lire le 19 décembre 2021
- 3<sup>ème</sup> tour : le 30 janvier 2022.
- 8<sup>ème</sup> de finale : le 20 février 2022.

### ARTICLE 4 - MODALITES DES EPREUVES DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE :

Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

Article 4.2

- a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.
- b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve.  
Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Abtisseem HARIZA,

Secrétaire de séance